



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2018-125**

\*\*\*

**Objet :**

**Budget de la commune 2018.  
Décision modificative n°2.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – VIDAL Véronique - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice - CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne

**Pouvoirs :** LABEUR Martine à VAILHE Bruno - BLANES Michel à COLOMBIER François - LEROY Annie à FALZON Serge - BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à SOTO Jean-François – A 19h40 MATEO Amélie à NADAL Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie - LECOMTE Olivier à SUQUET Maguelonne

**Absent :** EDMOND-MARIETTE Gérard

Convocation du 05 décembre 2018

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2018 de la commune.

**Section Fonctionnement**

Dépenses	23 590,00 €
Recettes	23 590,00 €

**Section Investissement**

Dépenses	29 660,00 €
Recettes	29 660,00 €

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

✓ **ADOPTE** la décision modificative n° 2 dans le cadre du budget 2018 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

M. le Maire  
Jean-François SOTO

Accusé de réception en préfecture  
034-213401144-20181211-DEL2018-125-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2018  
Date de réception préfecture : 12/12/2018